

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3880**

commune (s) : Mions

objet : Acquisition, à l'euro symbolique, de 9 emprises de terrain nu situées allée Alphonse Daudet et dans le prolongement de la rue Hector Berlioz appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) - Classement dans le domaine public de voirie communautaire d'une partie de la rue Alphonse Daudet - Complément de la décision n° B-2012-3717 du Bureau du 10 décembre 2012

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3880**

commune (s) : Mions

objet : **Acquisition, à l'euro symbolique, de 9 emprises de terrain nu situées allée Alphonse Daudet et dans le prolongement de la rue Hector Berlioz appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER) - Classement dans le domaine public de voirie communautaire d'une partie de la rue Alphonse Daudet - Complément de la décision n° B-2012-3717 du Bureau du 10 décembre 2012**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1 et 1.9.

Par décision n° B-2012-3717 du 10 décembre 2012, le Bureau a approuvé le classement dans le domaine public de voirie communautaire du tronçon de l'allée Alphonse Daudet compris entre la rue Léopha et le prolongement de la rue Hector Berlioz ainsi que l'acquisition, à l'euro symbolique, de 9 emprises de terrain nu situées dans le prolongement de la rue Hector Berlioz à Mions, appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER), pour une superficie totale de 2 470 mètres carrés.

Les emprises à acquérir figurent au cadastre sous les numéros 218 pour 280 mètres carrés, 219 pour 738 mètres carrés, 331 pour 3 mètres carrés, 332 pour 8 mètres carrés, 333 pour 16 mètres carrés, 371 pour 911 mètres carrés, 372 pour 217 mètres carrés, 374 pour 188 mètres carrés et 375 pour 109 mètres carrés de la section AE.

Cependant, il s'avère que la parcelle cadastrée sous le numéro 372 de la section AE, acquise par la Communauté urbaine, a été omise dans le dispositif de cette décision alors qu'elle figure bien dans la liste des parcelles propriétés de la SIER à acquérir. Les conditions de cette acquisition restent inchangées.

La présente décision complète donc la décision n° B-2012-3717 du 10 décembre 2012 qui comportait une erreur matérielle relative aux parcelles qui font l'objet de l'acquisition approuvée par le Bureau communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Approuve l'acquisition, à l'euro symbolique, par la Communauté urbaine de Lyon, de 9 parcelles de terrain nu d'une surface respective de 280, 738, 3, 8, 16, 911, 217, 188 et 109 mètres carrés environ, constituées des parcelles cadastrées sous les numéros 218, 219, 331, 332, 333, 371, 372, 374 et 375 de la section AE, situées à Mions, allée Alphonse Daudet, dans le prolongement de la rue Hector Berlioz et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.